



Action 21 (printemps 2009)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 8, numéro 2

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Le RRAME est la **seule association de retraités des secteurs public et parapublic qui propose depuis cinq ans un PLAN** pour retrouver la pleine indexation des rentes de retraite. Ce plan est disponible sur notre site Web.

L'injustice continuera-t-elle ?

Les retraités des secteurs public et parapublic sont conscients des événements qui les ont menés à la diminution de leur pouvoir d'achat. Les injustices et des abus successifs décrits dans le tableau suivant démontrent l'indifférence des gouvernements à reconnaître leur rôle dans ce dossier et les pertes financières subies par les retraités.

Des milliards de dollars provenant des retraités actuels ont été utilisés à d'autres fins que l'amélioration des rentes de retraite, y compris pour payer l'épicerie de la province.

Nos syndicats n'ont pas réagi lors du décret de 1982 et gèrent le régime de retraite comme si les retraités n'existaient pas. Pourtant, ils connaissent l'importance du maintien du pouvoir d'achat, car ils demanderont des augmentations de salaire indexées au coût de la vie lors de la prochaine négociation de 2010. Ils demanderont également de créer un fonds de stabilisation du régime, fonds de près de 3 milliards de dollars, rendant encore plus difficile le règlement de la pleine indexation pour les retraités.

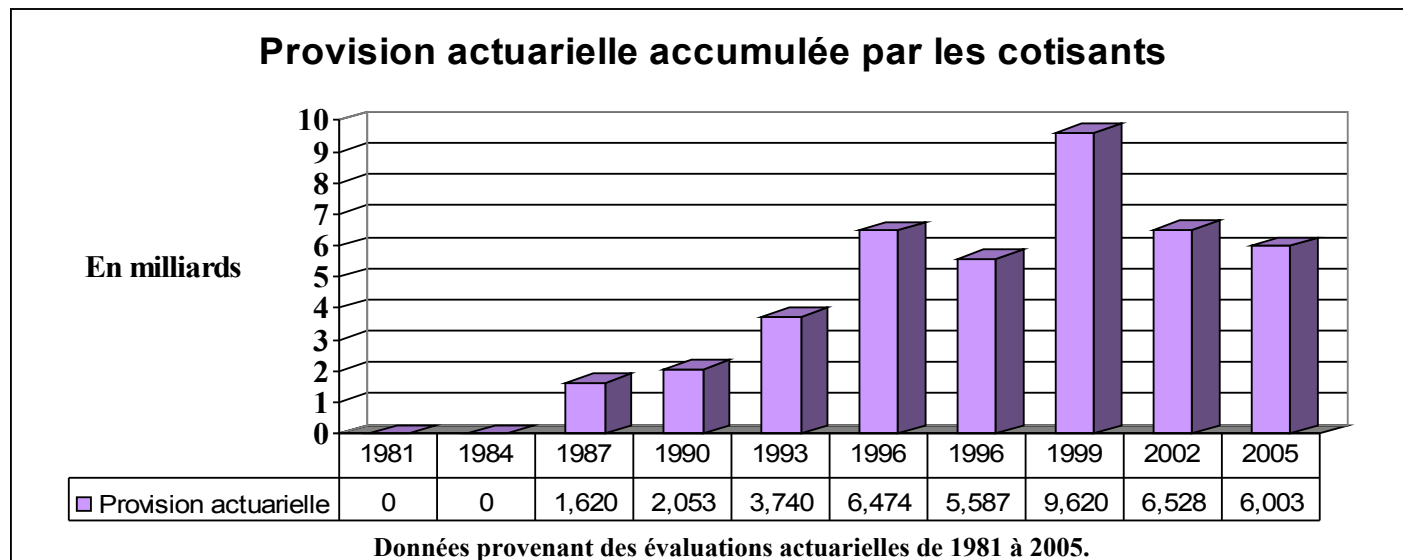
Pour les années **1982 à 1992**, les retraités ont **perdu annuellement 3 % d'indexation** et, **depuis 1993**, ils ont reçu **0 % d'indexation** pour la partie désindexée de leur rente. **Un député travaillerait-il 16 ans sans augmentation de sa rémunération ?**

La crise économique a accentué la diminution d'un pouvoir d'achat qui était déjà précaire. **Les retraités demandent de régler, en PRIORITÉ, le dossier de la désindexation des rentes de retraite** et ce, **avant** d'accepter la création du fonds de stabilisation et **avant** d'accorder des augmentations de salaire.

Arlette Bouchard, présidente

<p>1982</p> <p>Le gouver- nement décrète</p>	<p style="text-align: center;">Des mesures injustes</p> <p>une clause d'indexation partielle des régimes de retraite, IPC – 3 %. Jusqu'en 1999, le gouvernement a économisé 112 millions de dollars ;</p> <p>un nouveau partage des coûts de financement des régimes de retraite entre l'employeur et les employés, 50/50. Cette seule mesure fit économiser de 11 à 25 milliards de dollars au gouvernement.</p>
<p>1995</p>	<p style="text-align: center;">Une concession coûteuse</p> <p>Les syndicats acceptent que la caisse du RREGOP assume la moitié des frais d'administration des régimes de retraite en échange d'un meilleur contrôle de l'administration. Le résultat a été « <i>Nous avons commencé à payer et ... c'est tout ...</i> ». (p. 3 de leur mémoire présenté en commission parlementaire sur le projet de loi 27).</p> <p>Cette concession syndicale a coûté 187,9 millions à la caisse du RREGOP.</p>
<p>1997 à 1999</p>	<p style="text-align: center;">Une contribution incontestable</p> <p>De 1997 à 1999, pendant 3 ans, le taux de cotisation des actifs a été maintenu à 7,95 % au lieu du 4,69 % qu'il aurait pu être. Grâce à ces cotisations excédentaires, la provision actuarielle a augmenté à 9,620 milliards.</p>
<p>Fin 1999</p>	<p style="text-align: center;">Un investissement distribué à d'autres qu'aux investisseurs</p> <p>En 1999, la provision actuarielle, habituellement autour de 6 milliards, est évaluée à 9,62 milliards de dollars, plus précisément 4,033 milliards de surplus. (voir le tableau à la page suivante)</p> <p>Sans tenir compte de l'argent investi par les retraités et de l'appauvrissement croissant engendré par la désindexation, gouvernement et syndicat ont partagé ces 4 milliards en bénéfices pour les actifs et ont décidé d'une baisse du taux de cotisation. Celle-ci passe de 7,95 % à 5,35 %.</p>
<p>2000 à 2007</p>	<p style="text-align: center;">Un manque à recevoir de plus de 3,5 milliards</p> <p>Les baisses successives du taux de cotisation entre 2000 et 2007 ont provoqué un manque à recevoir de 1 784 730 307 \$ au Fonds 301 du RREGOP.</p> <p>Le gouvernement s'est accordé un congé de cotisation équivalent à la baisse des cotisations, soit 1 784 730 307 \$, somme à comptabiliser en moins à sa dette envers les régimes de retraite.</p> <p>Et ce, sans compter les intérêts découlant du placement de ces cotisations si elles avaient été versées.</p>
<p>Fin 2009 et négociation 2010</p>	<p style="text-align: center;">Que réserve l'avenir ?</p> <p>Les syndicats veulent créer un fonds de stabilisation au RREGOP. Ce fonds nécessitera une ponction de presque 3 milliards de dollars dans le régime.</p> <p>Notons qu'une nouvelle coalition syndicale, appelée SISF, touchant 450 000 employés demandera une indexation des salaires au coût de la vie.</p>

Provision actuarielle



En 1996, la provision actuarielle au RREGOP était de **6,474 milliards avant le PDV** et de **5,587 milliards après le PDV**. En accord avec les syndicats, le gouvernement a utilisé 800 millions de cette provision pour financer son programme de départs volontaires, le PDV.

Ce sont **les cotisants de la période 1982 à 1999** qui ont créé et accumulé une provision actuarielle dans le but de se prémunir contre le vieillissement éventuel de la clientèle active.

Provision actuarielle

(données en milliards de dollars)

	1993	1996 avant le PDV	1996 après le PDV	1999	2002	2005
La valeur de la caisse est de	12,051 \$	17,790 \$	18,121 \$	26,852 \$	30,768 \$	36,610 \$
La valeur des prestations promises pour le service effectué avant le 31 décembre 2005 autant pour les actifs que pour les retraités était de	8,311 \$	11,316 \$	12,535 \$	17,232 \$	24,240 \$	30,607 \$
<u>Provision (surplus) de la caisse</u>	3,740 \$	6,474 \$	5,587 \$	9,620 \$	6,528 \$	6,003 \$
		6,474 \$ - 5,587 \$ = plus de 800 millions pour le PDV				
			9,620 - 5,587 = 4,033 milliards			
Données provenant des évaluations actuarielles de 1993, 1996, 1999, 2002, 2005						

Ce tableau démontre bien qu'en 1996, la provision actuarielle de 6,474 \$ milliards était supérieure à celle de 2005. Celle de 1999 (**9,620** milliards) est passée à **6,528** \$, puis à **6,003** \$. Si la tendance se maintient, les actifs continueront à diminuer la provision actuarielle.

De 1997 à 1999, pendant 3 ans, **le taux de cotisation des actifs a été maintenu à 7,95 % au lieu du 4,69 %** qu'il aurait pu être. **Grâce à ces cotisations excédentaires**, la provision actuarielle a augmenté à **9,620 milliards**.

Les cotisants d'après 2000 ont diminué cette provision, sans tenir compte de ceux qui l'avaient créé, en se donnant des bénéfices qu'ils auraient dû payer eux-mêmes. Rien pour rectifier l'appauvrissement des retraités et l'injustice de la loi 68 dont la problématique était connue à l'époque par les syndicats et par le gouvernement. **Un régime de retraite appartient autant aux retraités qu'aux actifs**. Les améliorations doivent tenir compte des deux groupes.

En somme 800 millions + 4,033 milliards, soit **4,833 milliards furent accumulés avant 2000** par un groupe de cotisants.

À cause de la méthode actuarielle utilisée, la provision actuarielle a servi à diminuer le taux de cotisation des actifs, mais jusqu'au point d'utiliser 4 milliards est très questionnable.

Maintenir le 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de service.

La désindexation des rentes de retraite est incompatible avec la promesse d'une rente équivalant à 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de service.

Seule la pleine indexation des rentes peut garantir ce 70 %.

À qui appartient un régime de retraite ?

Un régime de retraite appartient à ceux qui y ont investi un pourcentage de leur salaire, les retraités aussi bien que les actifs.

De faux prétextes

Depuis dix ans, le gouvernement utilise de faux prétextes pour refuser de réindexer pleinement les rentes de retraite: les investissements en santé, le déficit 0, les besoins en éducation, les demandes salariales, les primes de départ... et maintenant la crise économique.

Les faux prétextes sont tous épuisés.